 **CHARTE DU PROGRAMME DE MENTORAT**

Le mentorat est une relation professionnelle dans laquelle une personne (mentore) accompagne une autre personne (mentorée). Elles partagent avec bienveillance leurs expériences et connaissances pour aider à une évolution professionnelle. Le mentorat est une démarche volontaire de part et d'autre qui repose sur des valeurs réciproquement acceptées, de sincérité, de respect mutuel et de confidentialité.

La charte définit le cadre dans lequel doit se dérouler la démarche de mentorat proposée par l’AFDESRI.

Un comité de pilotage est responsable de la conduite et de la mise en œuvre de ce processus et de son évolution dans le temps. Il est constitué de :

- Sophie Béjean

- Anne Boutin

- Minh-hà Pham

**DEFINITION MENTORE/MENTOREE**

Les femmes membres de l’AFDESRI peuvent candidater comme mentore ou mentorée en envoyant un mail à mentorat.afdesri@gmail.com, en expliquant leur motivation en quelques lignes et en précisant leur fonction actuelle. Le comité de pilotage peut également solliciter des mentores au sein de l’association parmi les dirigeantes ou anciennes dirigeantes qui ont un parcours et une carrière riches.

**CONSTITUTION DES BINOMES**

Un binôme est constitué :

* d’une mentore et d’une mentorée, toutes deux adhérentes à l’AFDESRI ;
* de deux personnes n’ayant aucun lien hiérarchique entre elles, et aucun conflit d’intérêt.

Les binômes sont proposés par le comité de pilotage qui tiendra compte des attentes des mentorées choisies en fonction de leur profil et par rapport à la situation clé, objet du mentorat.

Le comité de pilotage peut ne pas donner suite à la demande si la situation exposée ne peut pas être traitée par le programme.

**ROLE DE L’AFDESRI**

L’AFDESRI :

* met en contact les personnes de chaque binôme ;
* s’assure de la signature de la charte par les membres du binôme et est informée de la fin du processus de mentorat ;
* peut mettre un terme au mentorat en cas de non respect des engagements par l’une ou l’autre partie d’un binôme ;
* n’est pas engagée par le contenu des échanges au sein du binôme.

**CADRE ET MODALITES**

Le programme de mentorat dure un an à compter de la signature de la charte.

Au cours de la période, la mentore s’engage à participer à 5 périodes d’échanges d’une heure avec la mentorée, sous sollicitation de celle-ci. Ces échanges peuvent se dérouler de visu ou en visio, en commun accord entre les deux parties. La mentorée s’engage à ne pas réaliser des sollicitations supplémentaires.

Mentore et mentorée s’engagent à informer le comité de pilotage de l’AFDESRI de la fin de leurs échanges dans le cadre du mentorat (séance conclusive)

**ENGAGEMENTS**

La relation mentore /mentorée implique le respect de certaines règles :

* La confiance : elle doit être au coeur de la relation mentore/mentorée ; la mentorée doit avoir l’envie de s’inspirer des expériences de sa mentore et de ses conseils, pour développer ses propres champs de compétence ; la mentore doit avoir l’envie de transmettre sa pratique et de faire partager son expérience et les enseignements qu’elle en a retirés.
* La confidentialité : la confiance se fonde sur une confidentialité absolue des échanges dans le cadre de la démarche, pendant et après la période de mentorat. La confidentialité porte également sur l’existence de la démarche et l’identité de son binôme.
* L’échange : la mentore et la mentorée sont également engagées et doivent, l'une et l'autre, pouvoir s’enrichir de cette relation.
* L’écoute proactive : elle doit permettre d’offrir des options, dans un total respect mutuel, sachant que c'est la mentorée qui décide de l’option qu’elle souhaite retenir en définitive et qui porte l’entière responsabilité de ses décisions.
* La bienveillance : cette inclination à la compréhension, à la tolérance et à l’indulgence vis-à-vis d’autrui, doit inspirer la relation entre mentore et mentorée.
* Le respect : la mentorée et la mentore se respectent mutuellement quels que soient leur profil et leur expérience.
* Des contacts réguliers : le binôme conviendra au préalable d’un rythme d’échanges réguliers, à sa convenance, auquel il s’efforcera de se tenir.

Chaque personne fait face à ses propres frais (déplacement, …).

La mentore et la mentorée sont co-responsables du succès de leur démarche.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **La mentorée**Nom : Date : Signature :  | **La mentore**Nom : Date : 12 juillet 2019Signature : | **Le comité de pilotage**Date :Signature : |